

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 24 octobre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DDEEES 279** Subvention à l'association des commerçants de Ménilmontant pour les illuminations de fin d'année 2010 (20e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants de Ménilmontant (20<sup>e</sup>) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2010 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 6 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne Cohen-Solal, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association des commerçants de Ménilmontant située 40, rue Etienne Dolet à Paris 20e (C00271 - 58281 - 2011\_06190) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2010. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 24.506,04 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 6.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).